



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Strasbourg, le 27 février 2017

La Rectrice
à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames les IA-DASEN du Bas-Rhin
et du Haut Rhin

Rectorat

Pôle Organisation scolaire
et politiques éducatives

Délégation académique à
l'action culturelle

Affaire suivie par
Caroline Flauss

Téléphone
03 88 23 37 35

Fax

03 88 23 35 90

Mél.

Caroline.flauss@ac-
strasbourg.fr

Référence : 2017-53

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Lancement de l'opération *Le Printemps d'École en chœur* 2017

Prenant la suite de l'opération « L'École en chœur », « Le Printemps d'École en chœur » est un festival national visant à faire connaître et valoriser les projets chorals mis en œuvre par les professeurs des 1er et 2nd degrés (cf. circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016). Ils seront présentés sur une plateforme numérique qui précisera, outre les dates et les lieux des concerts prévus par chaque chorale scolaire entre les mois d'avril et juin 2017, les spécificités de chaque projet.

À travers la richesse et la diversité des nombreux témoignages ainsi réunis, cette opération mettra en valeur le travail et le talent des élèves choristes comme celui de leur professeur chef de chœur. Elle permettra également aux membres de la communauté éducative et au grand public d'apprécier la qualité et le dynamisme de l'action de l'École en ce domaine.

1. Présentation de l'opération

Complémentaires de l'enseignement de l'éducation musicale obligatoire pour tous les élèves, les chorales scolaires contribuent à l'atteinte des grands objectifs de formation précisés dans le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (arrêté du 1er juillet 2015 - J.O. du 7 juillet 2015) : mettre en œuvre un processus de création ; cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ; réfléchir sur sa pratique ; exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ; mettre en relation différents champs de connaissances ; mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre ; s'intégrer dans un processus collectif, etc. Les chorales sont également un vecteur privilégié pour enrichir le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016) en termes de participation à la vie sociale et démocratique de la classe et de capacité d'engagement.

« Le Printemps d'École en chœur » s'attachera à souligner ce triple ancrage des chorales scolaires : enseignement de l'éducation musicale, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours citoyen.

Les projets valorisés par cette opération peuvent être très différents :

- ceux développés au sein d'une école, d'un collège et d'un lycée, sans soutien extérieur particulier d'un ou plusieurs partenaires mais aboutissant à une représentation devant un public (autres élèves, parents notamment) ;
- les projets associant plusieurs collèges, voire des écoles et des lycées, mobilisant des artistes professionnels, visant la production en concert devant un large public et dans une salle de spectacle professionnelle, soutenus par une ou plusieurs collectivités territoriales.

- peuvent participer les chorales des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat, de primaire, de collège ou de lycée, **dont les effectifs comptent au minimum une vingtaine d'élèves.**

2. Modalités de participation

Après accord de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) ou du chef d'établissement pour participer à l'opération, **les professeurs en charge des projets chorals sont invités à créer un compte avec leur adresse académique puis à renseigner directement les informations utiles** (nom et adresse de l'école et/ou de l'établissement, académie, intitulé et descriptif du projet, date, horaire et lieu du concert de la chorale, etc.) sur la plateforme numérique, via une fiche événement détaillée à renseigner en ligne. **Les concerts proposés devront se tenir durant la période du festival *Le Printemps d'École en chœur*, entre avril et juin 2017.**

Des contenus complémentaires peuvent y être déposés pour valorisation et consultation : capsules vidéo ou documents audio (2 à 3 minutes environ), photographies, affiches du concert, etc. L'information proposée peut aussi bien témoigner d'un concert réalisé que d'un travail en cours d'élaboration. À ce titre, les témoignages de concert réalisés durant l'année scolaire 2015-2016 sont également recevables.

- **Une carte interactive et géolocalisée des projets recensés mettra en avant le programme des concerts à venir et sera mise en ligne sur la nouvelle plateforme numérique dédiée à l'opération.** Elle permettra une valorisation nationale des événements signalés par les porteurs de projets au plan local, après validation de chacun d'entre eux au niveau académique. Cette plateforme sera opérationnelle début mars à l'adresse :

<http://education.gouv.fr/printemps-ecole-en-choeur>

- **Un mémo technique** présentant les modalités de participation à l'opération et indiquant la marche à suivre pour déposer une fiche événement sur la plateforme dédiée et les formulaires de droits à l'image afférents seront mis à disposition des équipes éducatives sur la plateforme. Ces documents seront également téléchargeables sur la page éducol dédiée à l'opération :

<http://eduscol.education.fr/cid86055/-le-printemps-d-ecole-en-choeur.html>.

La validation des fiches événements avant publication est effectuée au niveau local par les personnes chargées du repérage des projets.

Les services de la Daac et notamment Caroline Flauss, chargée de mission éducation musicale et chant choral (caroline.flauss@ac-strasbourg.fr) restent à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations sur le sujet.

Je vous remercie de votre mobilisation autour de ce dispositif, qui permet de favoriser le rayonnement des chorales scolaires et qui s'intègre dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le délégué académique à l'action
culturelle

Renaud Weisse